

COTISATIONS MUTUELLE ILL
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour mémoire, le montant du **PMSS 2023 a été publié dans le Journal Officiel du 9 décembre 2022**. Il s'élève maintenant à 3 666 €.

Les cotisations 2023 des Retraités ont été automatiquement impactées à la hausse du fait de l'augmentation de 6,9 % du PMSS par rapport à 2022. Pour rappel, le PMSS est resté stable pour la période entre 2020 et 2022.

Vous avez dû constater qu'il y a quelques euros d'écart des cotisations entre le document qui vous a été envoyé en son temps par l'ARILL et le montant des cotisations appelées par GENERATION.

Ces différences, en notre faveur et à la baisse, sont le résultat des négociations engagées entre VERLINGUE, le Courtier retenu par la Direction de l'ILL, et l'ANIPS, l'assureur retenu par le Comité de pilotage de la mutuelle ILL. C'est sur ces bases que GENERATION, le gestionnaire, a appelé les cotisations 2023. **Les chiffres ci-après sont donnés pour information, ce sont les cotisations appelées par GENERATION qui sont à prendre en compte.**

Pour mémoire, les taux de cotisations pour les Retraités sont les suivants.

Isolé 3,65% + 0,13% si surcomplémentaire

Couple 5,62% + 0,19% si surcomplémentaire

Famille 7,11% + 0,25% si surcomplémentaire

Cotisations 2023 rectifiées	%	Ancien montant	Nouveau montant	% surcomplémentaire	Ancien montant	Nouveau montant	Nouveau montant mensuel base + surcomplémentaire	
3 666,00 €	Isolé	3,65	133,81 €	129,79 €	0,13	4,77 €	4,62 €	134,42 €
	Couple	5,62	206,03 €	199,85 €	0,19	6,97 €	6,76 €	206,60 €
	Famille	7,11	260,65 €	252,83 €	0,25	9,17 €	8,89 €	261,72 €

Pour mémoire Cotisations 2022

PMSS	3 428,00 €	Isolé	3,65	125,12 €	0,13	4,46 €	129,58 €
		Couple	5,62	192,65 €	0,19	6,51 €	199,17 €
		Famille	7,11	243,73 €	0,25	8,57 €	252,30 €

Les résultats et ratios 2022 seront présentés lors du Comité de pilotage qui sera convoqué en avril/mai 2023, et nos représentants y participeront.

Pour information, VERLINGUE continuera à assister la Direction de l'ILL pour la couverture santé et prévention de ses salariés, et à nous conseiller en cas de besoin.

La rencontre avec les nouveaux élu(e)s du CSE (voir ci-après, pour information et à confirmer) destinée à clarifier un certain nombre de points du règlement et préciser les relations entre le CSE et notre association, reste à programmer. Nous vous tiendrons informés.

Secrétaire : Michael KREUZ - Trésorier : Peter FOUQUET - Mutuelle : Wayne CLANCY (P), Peter FOUQUET (A) - Retraités : Thierry ILLY (P), Isabelle PERBET (A) - Entraide (Interne et Externe) : Olivier AGUETTAZ

Un document spécifique présentant la composition du CSE et les élu-e-s présidant les différentes commissions est sur le site de l'ARILL.